

# Changements aux régimes d'avantages sociaux – Comparaison des régimes

		DE BASE	FACULTATIF	NOUVEAU RÉGIME - ACTIF En vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
MÉDICAMENTS	Déductible (annuel)	250 \$ célibataire/famille Médicaments et soins médicaux	50 \$ célibataire/famille Soins médicaux seulement	250 \$ célibataire/famille Médicaments et soins médicaux
	Remboursement des médicaments %	80 % générique ou marque	100 % générique ou 90 % marque	80 %
	Liste de médicaments	Ouverte (couverture basée sur le médicament le moins cher)	Ouverte (couverture basée sur le médicament le moins cher)	Gérée (nouvelles prescriptions seulement)
	Autre	Inclut Produits de remplacement obligatoires - Pocketpills	Inclut Produits de remplacement obligatoires - Pocketpills	Inclut Produits de remplacement obligatoires - Pocketpills
	Maximum à déboursier par le membre	1 000 \$ pour les médicaments et les soins médicaux	1 000 \$ pour les médicaments et les soins médicaux	1 000 \$ pour les médicaments SEULEMENT
SANTÉ	Chaussures orthopédiques	Remboursé à 50 %; 2 paires par année civile	Remboursé à 80 % 2 paires par année civile	Remboursé à 50 % 2 paires par année civile
SOINS DE LA VUE	Examens de la vue	100 \$ par personne et pour 24 mois	Compris dans le maximum pour les soins de la vue	Compris dans le maximum pour les soins de la vue
	Remboursement des soins de la vue %	Pas de couverture	100 %	100 %
	Vue – Maximum	Pas de couverture	200 \$ par personne pour 24 mois	100 \$ par personne pour 24 mois
EXTÉRIEUR DU PAYS	Maximum pour les services d'urgence	500 000 \$ à vie	500 000 \$ à vie	5 000 000 \$ à vie
	Rétablissement annuel	Rétablissement annuel de 5 000 \$ une fois que le montant maximum à vie est atteint	Rétablissement annuel de 5 000 \$ une fois que le maximum à vie est atteint	S.O.
	Maximum pour aiguillage de d'un traitement vers un pays étranger	S.O.	S.O.	50 000 \$ annuel avec préapprobation

# Changements aux régimes d'avantages sociaux – Comparaison des régimes

		DE BASE	FACULTATIF	NOUVEAU RÉGIME – ACTIF En vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
PRATICIENS PARAMÉDICAUX	<b>PRATICIENS PARAMÉDICAUX</b>			
	Acupuncture*	500 \$ par an	750 \$ par an	500 \$ par an (tous les praticiens combinés)
	Chiropraticien	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Massothérapeute *	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Naturopathe	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Ostéopathe	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Physiothérapie*	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Orthophonie *	500 \$ par an	750 \$ par an	
	Santé mentale *	3 000 \$ par an	5 000 \$ par an	3 000 \$ par an
	<b>Fournisseurs inclus</b>	Psychologue	Psychologue	Psychologue
	Titulaire d'une maîtrise en service social	Titulaire d'une maîtrise en service social	Titulaire d'une maîtrise en service social	
	MindBeacon	MindBeacon	MindBeacon <b>Conseiller</b> <b>Psychothérapeute</b> <b>Psychanalyste</b>	
<b>Ordonnance de médecins</b>	*Requise	*Requise	Non requise	
DENTAL	<b>Déductible annuel</b>	75 \$ par famille (préventif); 250 \$ par famille (de base et majeur)	50 \$ par famille (de base et majeur)	75 \$ par famille (préventif); 250 \$ par famille (de base et majeur)
	<b>Remboursement % :</b>			
	Préventif	80 %	100 %	80 %
	De base	80 %	80 %	80 %
	Majeur	50 %	50 %	50 %
	Orthodontie	Pas de couverture	50 %	Pas de couverture
	<b>Maximum annuel (préventif, de base, majeur)</b>	1 500 \$ par an combiné	3 500 \$ par an combiné	1 500 \$ par an combiné
<b>Maximum annuel (Orthodontie)</b>	S.O.	2 000 \$ sur la durée de vie	Pas de couverture	